Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260329-D202603003-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 29 mars 2026

Objet de la délibération
ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-six à 10 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Guénaëlle LE HIN , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Laurence HERMANN pouvoir à Marie-Cécile PELLEGRINI, Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE.

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Léa THOMAZO désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS **N° 2026.03.003**

Rapporteur : Jean-Charles BRUNET

NOTE DE SYNTHESE

L'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, les Adjoints au Maire sont élus au scrutin à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il a été constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire ont été déposées.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260329-D202603003-DE

Les bulletins de vote afférents sont remis aux Conseillers Municipaux.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Bulletins blancs et nuls (à déduire)	11
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue*	11

** Majorité absolue :*
-suffrages exprimés paires = (suffrages exprimés /2) +1
- suffrages exprimés impaires = (suffrages exprimés +1) /2

Résultats obtenus :

- Liste portée par Jean-Charles BRUNET a obtenu 22 voix

La liste portée par Jean-Charles BRUNET a obtenu la majorité absolue.

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION

Vu la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 sur les règles relatives à l'élection des Adjoints dans les communes de 1 000 habitants et étendues aux communes des moins de 1 000 habitants,
Vu L'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération en date du 29 mars 2026 qui a fixé à 8 le nombre d'Adjoints,
Vu les résultats obtenus ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **PROCLAME** Adjoints et installe immédiatement les candidats figurant sur la liste conduite par Xavier POUREAU. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Ordre	Prénom Nom	Délégation
1er Adjoint	Xavier POUREAU	A la vie quotidienne et aux Ressources Humaines
2ème Adjointe	Chloé LE THOER	A la solidarité et à la santé
3ème Adjoint	Matthieu LE GOFF	A la revitalisation au dynamisme économique et à la transition écologique
4ème Adjointe	Guénaëlle LE HIN	A la culture, au patrimoine et à la vie associative
5ème Adjoint	Jacques VAUDRON	Aux Finances
6ème Adjointe	Sophie LEROUX	A l'enfance et à la Jeunesse
7ème Adjoint	Daniel DROUET	A l'urbanisme et à la mobilité
8ème Adjointe	Valérie RABASTE	A la Citoyenneté, à la résilience et à la sécurité

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260329-D202603003-DE

Délibération adoptée à la majorité de 22 voix pour, et 11 n'ayant pas pris part au vote.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE HENNEBONT
MORBIHAN

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr